Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260616-D_2026_06_16_04-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 16 juin 2026

Le mardi seize juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le jeudi onze juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Etienne RIVAL, Laurent ROUSSEAU, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés :

Maxime LE HE donne pouvoir à Johan CLEQUIN
Christophe GILLET donne pouvoir à Etienne RIVAL

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

Mme Chloé SERRIERE a été désignée secrétaire de séance.

4 - ENVIRONNEMENT : Avis sur la demande d'autorisation environnementale (ICPE) présentée par la société YAWAY GUEHENNO

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R. 181-18 ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la société YAWAY GUEHENNO au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, portant sur un projet de création d'une unité d'alimentation éolienne (3 éoliennes) en vue de l'exploitation d'une station de recharge pour les véhicules électriques, dans la commune de GUEHENNO ;

Vu l'avis de consultation du public publié par M. le Préfet du Morbihan, en date du 21 avril 2026 ;

Vu la demande d'avis sur le projet susmentionné présentée par M. le Préfet du Morbihan en date du 22 avril 2026 ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260616-D_2026_06_16_04-DE

Considérant que le conseil municipal de Saint-Servant est invité à se prononcer avant le 22 juillet 2026, en qualité de collectivité territoriale intéressée, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société YAWAY GUEHENNO ;

Considérant le faible impact du projet sur la commune de Saint-Servant ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société YAWAY GUEHENNO portant sur un projet de création d'une unité d'alimentation éolienne (3 éoliennes) en vue de l'exploitation d'une station de recharge pour les véhicules électriques, dans la commune de GUEHENNO.

CHARGE Madame le Maire d'exécuter la présente délibération.

VOTE : Majorité
POUR : 2
CONTRE : 0
ABSTENTION : 13

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	Mme Chloé SERRIERE

MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE